

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 01 août 2016 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2016-07-04

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quatrième jour du mois de juillet de l'an deux mille seize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no.2
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no.4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no.5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Le conseiller Raymond Bisailon a motivé son absence.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 299-2016.

Projet de règlement 299-2016.

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier le règlement de zonage afin d'agrandir la zone résidentielle numéro 120, à même une partie de la zone résidentielle numéro 119, et y autoriser, en plus des usages résidentiels et publics déjà autorisés, les usages résidentiels de classe unifamiliale isolée;

Le projet de règlement n° 299-2016 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Aucune question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2016-07-249

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 04 juillet 2016 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 15.2 Résolution pour autoriser le remboursement des frais de formation aux sauveteurs aquatiques.
- 15.3 Résolution relative au programme d'aide financière aux jeunes – Cours de natation.

REPORTER :

L'item 4.4

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-07-250

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2016.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2016 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ANNUAIRE COOPTEL « VALCOURT ET RÉGIONS ».

CoopTel prépare l'édition 2016-2017 de l'annuaire téléphonique « Valcourt et région » et invite la Ville à s'inscrire à l'annuaire et ce, gratuitement en tant que membre chez CoopTel.

Le conseil en prend acte.

Rs.2016-07-251

LETTRE D'ESPACE PLEINE FORME – FONDATION TERRY FOX.

Attendu qu'Espace Pleine Forme veut tenir un barrage routier à l'angle des rues de Roxton et d'Acton (4 coins), le dimanche 18 septembre 2016 de 9h à 14h pour une activité de financement pour la Fondation Terry Fox;

Attendu qu'Espace Pleine Forme demande à la Ville de pouvoir utiliser le parc Donald-Martin pour une journée d'activité de levée de fonds Terry Fox de 9h à 15h;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise Espace Pleine Forme à tenir une activité de levée de fonds au profit de la fondation Terry Fox à l'intersection des rues de Roxton et d'Acton (4 coins), le dimanche 18 septembre 2016, de 9 h à 14 h;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

Que la Ville d'Acton Vale autorise Espace Pleine Forme à utiliser le parc Donald-Martin pour une journée d'activité de levée de fonds Terry Fox de 9h à 15h;

Que l'utilisation du parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à Espace Pleine Forme;

Que copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au Service des Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INVITATION À UN SOUPER SPECTACLE ORGANISÉ PAR LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.

Pour faire suite au plan de partenariat financier, édition 2016, la Foire Agroalimentaire remet 2 billets gratuits pour le souper spectacle aux membres du Conseil.

Le conseil en prend acte.

...L'item 4.4 est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2016-07-252 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 298-2016.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 6 juin 2016, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg 298-2016 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 069-2003 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-07-253 **RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 299-2016.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^e projet de règlement n^o 299-2016 « Règlement modifiant le règlement de zonage n^o 069-2003 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-07-254 **RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALLATION D'UN PANNEAU ARRÊT OBLIGATOIRE SUR LA RUE BONIN, À L'INTERSECTION DU STATIONNEMENT DES GALERIES D'ACTON.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser l'installation d'un panneau arrêt obligatoire sur la rue Bonin, à l'intersection du stationnement des Galeries d'Acton;

De transmettre copie de la présente au service des Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-07-255 **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC GAZ MÉTRO ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.**

Attendu que le nouveau garage municipal requerra les services de Gaz Métro pour desservir en gaz naturel les équipements de ce dernier;

Attendu qu'il y a lieu de signer un contrat de service;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser la signature d'un contrat avec Gaz Métro, afin que le nouveau garage municipal soit desservi en gaz naturel;

De désigner la greffière et le maire à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale le contrat de service avec Gaz Métro.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-07-256

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 8 – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.8 – relatif aux travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable;

Attendu la recommandation de monsieur Jean-Pierre Fortier, ingénieur, chargé de projet adjoint de la firme exp;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 331 491.40 taxes incluses, à T.G.C. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 8;

De financer cette dépense de 331 491.40 \$ à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 272-2014;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 8 – Travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2016-07-257

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.

Attendu que la rue de Roxton (Route 139) à partir de la rue d'Acton à la rue Notre-Dame est la priorité numéro 1 du plan d'intervention des infrastructures municipales;

Attendu que la Ville d'Acton Vale devra procéder aux travaux en 2017;

Attendu que la Ville d'Acton Vale attend l'approbation de MAMOT pour le plan d'intervention des infrastructures municipales ;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, d'avoir un protocole d'entente pour la reconstruction des services incluant le pluvial et la chaussée de la de Roxton (Route 139), à partir de la rue d'Acton à la rue Notre-Dame;

De désigner la directrice générale et le maire à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-07-258

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-06-2016 au 30-06-2016	81 040.95 \$
• Paiements par AccèsD du 01-06-2016 au 30-06-2016	541 837.02 \$
• Salaires, REER pour le mois de juin 2016	128 007.64 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de juin 2016	280 450.87 \$
Grand Total	1 031 336.48 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-07-259

COMMANDITE AU CONCOURS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2016, « LES GÉNIES DU FM 103,7 ».

Attendu que le CFID 103,7 Radio-Acton organise un concours pour la rentrée scolaire 2016, « *Les Génies du FM 103,7* »;

Attendu qu'une demande de commandite est faite auprès de la Ville;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense pour deux articles promotionnels d'une valeur approximative de 50 \$ chacun, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à CFID 103,7 Radio-Acton, à titre de commandite pour le concours de la rentrée scolaire 2016 « *Les Génies du FM 103,7* ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-07-260

LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR ALEXANDRE LANDRY.

Attendu la réception d'une lettre de monsieur Alexandre Landry informant de sa démission en tant qu'employé aux Travaux publics – mécanicien temporaire;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'accepter la démission de monsieur Alexandre Landry au poste d'employé aux Travaux publics – mécanicien temporaire. Cette démission est effective le 20 août 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communication dépose le nom dont l'embauche a été autorisée par la directrice générale aux Services culturels et sportifs.

Moniteur gymnastique :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Kélyanne Dorais	Animateur gymnastique	1 ^{er} échelon Annexe C	Été 2016	Selon les besoins

Le conseil prend acte.

Rs.2016-07-261

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AUX SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.

Attendu la parution d'une offre d'emploi pour combler un poste d'employé aux Services culturels et sportifs, suite au départ à la retraite d'un employé;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur de service;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Francis Racine au 4 juillet 2016. Monsieur Racine occupera un poste permanent selon la description prévue à l'annexe B de la convention collective. Son salaire actuel comme employé temporaire sera conservé durant sa période d'essai. Après avoir complété sa période de 75 jours, sa date d'ancienneté sera rétroactive à sa date d'embauche comme temporaire soit le 27 avril 2016 et tous les avantages relatifs à cette date lui seront reconnus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-07-262

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE À TEMPS PLEIN AUX TRAVAUX PUBLICS.

Attendu le besoin d'employés au poste de temporaire à temps plein aux Travaux publics pour combler la durée du congé sans solde et la démission d'employés;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du contremaître du service;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Stéphane Pelchat, selon la description prévue à l'article 5.03 de la convention collective. Son salaire sera celui d'une classe 5 prévu à la convention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-07-263

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES MODIFICATIONS À LA LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE D'ACTON VALE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, les modifications dans la lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « *Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ)* »

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-07-264

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR GRADER'S PRO.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 32 896.48 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-390-00-526, à Grader's Pro, pour la réparation du chargeur sur roues, facture no3110, émise le 9 juin 2016.

De financer cette dépense à même le produit d'assurance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-07-265

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR SOUDURE A.C.N.S.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 13 360.17 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-390-00-526, à Soudure A.C.N.S., pour le changement de la boîte du camion Benne Freighliner 2016, facture no 11036, émise le 16 juin 2016.

De financer cette dépense à même le produit d'assurance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-07-266

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE HOCKEY SENIOR D'ACTON VALE, SAISON 2016-2017.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de Hockey Sénior d'Acton Vale, saison 2016-2017.

Le conseiller Patrice Dumont vote contre la présente résolution.

Adopté à la majorité des conseillers présents.

Rs.2016-07-267

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION AUX SAUVETEURS AQUATIQUES.

Attendu les recommandations du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser le remboursement des frais de formation des sauveteurs embauchés par la Ville d'Acton et pourront se faire rembourser 60% de leurs frais d'inscription dès qu'ils débiteront leur première semaine de travail. Ils se verront rembourser le reste de leurs frais d'inscription, à raison de 20% à la fin de la première saison et d'un autre 20% à la fin de la seconde saison. *Volume, matériel et déplacement non inclus dans le remboursement.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-07-268

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX JEUNES – COURS DE NATATION.

Attendu que la Ville d'Acton Vale offre aux jeunes de son territoire la possibilité de prendre part à des cours de natation au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe en bénéficiant d'une aide financière de 60 %;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs recommande de reconduire ce programme pour l'année 2016;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De reconduire, pour l'année 2016, le programme d'aide financière de 60 % prévue dans le plan directeur pour toutes les personnes âgées de 17 ans et moins qui s'inscrivent aux programmes « Natation Pré-scolaire » et « Natation Junior » offerts par le Service aquatique de la Ville de Drummondville et de la Ville de St-Hyacinthe.

Que, si à la session d'été, ledit programme est offert à Acton Vale, aucune aide financière ne sera accordée, si ce même programme est suivi à Drummondville ou à St-Hyacinthe à cette même période.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-07-269

RÉSOLUTION POUR DEMANDER UN ACCÈS À LA BASE DE DONNÉES DES URGENCES ENVIRONNEMENTALES.

Attendu l'embauche du nouveau directeur du Service incendie;

Attendu que le nouveau directeur est responsable de la sécurité publique (RSP);

Attendu qu'il y aurait lieu d'autoriser monsieur Joël Perron à demander un accès à la base de données des Urgences Environnementales, en vertu de l'article 200 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), au programme des urgences environnementales et Changement Climatique Canada (ECCC);

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser monsieur Joël Perron à demander un accès à la base de données des Urgences Environnementales, en vertu de l'article 200 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), au programme des urgences environnementales et Changement Climatique Canada (ECCC).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.

Rs.2016-07-270

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.

Attendu le dépôt d'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 14.2.3, affectant l'immeuble sis au 205, rue Bonin, afin que soit autorisé la construction d'un entrepôt industriel de 35 pi X 75 pi, dont la structure d'acier serait recouverte d'une toile de polyéthylène;

Attendu que le règlement de zonage 069-2003, article 14.2.3 stipule que le polyéthylène est prohibé comme revêtement extérieur sur un bâtiment sauf pour les serres, les abris d'hiver temporaires et les bâtiments agricoles;

Attendu que l'immeuble visé par la demande est situé au cœur du parc industriel et que d'autres immeubles industriels voisins se sont vu accorder une dérogation pour construire des entrepôts du même type créant ainsi un précédent;

Attendu que les autres dispositions règlementaires municipales devraient être respectées;

Attendu que la construction du bâtiment ne causera aucun préjudice au voisinage.

Attendu la recommandation 012-2016 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 15 juin 2016, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la recommandation 012-2016 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 affectant l'immeuble situé au 205, rue Bonin, afin que soit autorisé la construction d'un entrepôt industriel de 35 pi X 75 pi, dont la structure d'acier serait recouverte d'une toile de polyéthylène.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur les demandes de dérogations mineures apparaissant ci-après.

M. Antonin Richard	Demande si le Motel Unic sera détruit.
--------------------	--

Rs.2016-07-271

RÉSOLUTION RELATIVE À DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.

Attendu le dépôt de demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003, article 6.2.2, 6.3.1 et 9.2, affectant l'immeuble sis au 1333 rue d'Acton, concernant un projet de construction commercial, afin que soient autorisés la construction d'un lave-auto dans la cour avant de l'immeuble ainsi que la réduction du nombre de cases de stationnement requis par la réglementation;

Attendu que la demande de dérogations mineures comporte deux volets, soit la construction d'un lave-auto dans la cour avant ainsi que la réduction du nombre de cases de stationnement requis :

- Lave-auto :

Attendu que le projet inclus la construction d'un lave-auto qui serait implanté devant le bâtiment principal, soit dans la cour avant de l'immeuble;

Attendu que parmi les usages et constructions autorisés dans la cour avant aux articles 6.2.2 et 6.3.1 du règlement de zonage 069-2003, les lave-autos ne sont pas mentionnés pas plus que les bâtiments accessoires à un usage commercial;

Attendu que le bâtiment principal de l'immeuble voisin est situé devant le lave-auto projeté et que l'implantation de ce dernier ne lui causerait aucun préjudice;

Attendu que le lave-auto serait implanté derrière l'îlot de service des pompes à essence projeté;

- Réduction du nombre de cases de stationnement requis :

Attendu que selon le calcul effectué en vertu de l'article 9.3 du règlement de zonage 069-2003, le nombre de cases de stationnement requis pour le projet serait de 38;

Attendu que le projet inclurait l'implantation de 28 cases de stationnement, soit 10 cases de moins que le nombre minimal requis;

Attendu que l'espace disponible compte tenu de la superficie de l'immeuble visé par la demande serait optimisé au maximum et que le nombre de cases requis semble être élevé par rapport aux usages projetés;

Attendu la recommandation 013-2016 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 15 juin 2016, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'accepter la recommandation 013-2016 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder les dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003 affectant l'immeuble situé au 1333, rue d'Acton, afin que soient autorisés la construction d'un lave-auto dans la cour avant de l'immeuble ainsi que la réduction du nombre de cases de stationnement requis par la réglementation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

Rs.2016-07-272

MESSAGE DE SYMPATHIES

Le conseiller Yves Arcouette propose et il est unanimement résolu d'offrir nos condoléances à la famille de Claude Roy.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 20.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Demande qu'est que Grader's Pro.• Souhaite de belles et bonnes vacances aux membres du Conseil.
----------------	--

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 22.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-deux minutes (20;22).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date